

Préservez votre installation : le planning d'entretien annuel

Fréquence mensuelle : les réflexes de sécurité

- Actionner manuellement le groupe de sécurité du chauffe-eau pour éviter son entartrage et garantir la libération de la pression.

Fréquence semestrielle : maintenir le débit

- Nettoyer les mousseurs (aérateurs) des robinets pour éliminer l'accumulation de calcaire et maintenir un débit d'eau optimal.

Fréquence annuelle : prévenir les pannes majeures

- Réaliser l'entretien obligatoire des chaudières ou chauffe-eau au gaz par un professionnel qualifié pour la sécurité et la performance énergétique.
- Vérifier l'état des joints et des flexibles d'alimentation sous les éviers, lavabos et derrière les machines à laver/lave-vaisselle.
- Purger les radiateurs au début de chaque saison de chauffe pour évacuer l'air et améliorer le rendement thermique.
- Inspecter le mécanisme de chasse d'eau (joint de fond de cuve et flotteur) pour éviter une surconsommation d'eau invisible.
- Manœuvrer la vanne d'arrêt générale d'eau pour s'assurer de son bon fonctionnement en cas d'urgence.
- Inspecter et nettoyer les siphons sous les éviers et lavabos pour éviter les bouchons et les mauvaises odeurs.

Fréquence pluriannuelle : entretien technique

- Détartrer le chauffe-eau électrique tous les 2 à 4 ans selon la dureté de l'eau.
- Vérifier l'anode en magnésium tous les 2 ans pour prévenir la corrosion de la cuve.

Conseil expert : la pression du réseau

- Maintenir la pression du réseau d'eau domestique entre 2 et 3 bars.
- Installer un réducteur de pression si la pression dépasse 4 bars afin de protéger les joints et les appareils.